



**NOM PRENOM :**

**ADRESSE :**

**MAIL :**

**TELEPHONE :**

| JEU 9 AVRIL                           | VEN 10 AVRIL                          | SAM 11 AVRIL                                                  | DIM 12 AVRIL | LUN 13 AVRIL                                    | MAR 14 AVRIL                                    |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>DEPOT DE LISTE</b><br>de 10h à 19h | <b>DEPOT DE LISTE</b><br>de 10h à 16h | <b>VENTE A CASSAGNES</b><br>(Salle des fêtes)<br>de 10h à 17h |              | <b>RESTITUTION<br/>INVENDUS</b><br>de 15h à 19h | <b>RESTITUTION<br/>INVENDUS</b><br>de 10h à 13h |

## 1. ADHESION A L'ASSOCIATION

Toute participation à une vente requiert une adhésion à l'association. Le montant de celle-ci est fixée à 2€ pour l'année 2026.

## 2. LISTE DES ARTICLES DEPOSES

Une liste comprend un maximum de 20 pièces. Tout dépôt de liste doit s'accompagner du présent document dûment complété (signature du règlement + remplissage du tableau).

Nous nous tenons disponibles au moment du dépôt pour affiner, au besoin, avec vous les prix. Toutefois afin d'éviter toute situation de type «bouchon» sur les créneaux de dépôt, merci de bien remplir en amont la description de vos pièces.

Sont acceptés : tout vêtement (hors sous-vêtements) en taille adulte, accessoires, bijoux, chaussures, propres et en bon état.

## 3. RESTITUTION DES INVENDUS

Les articles invendus sont restitués le lendemain ainsi que le sur-lendemain de la vente sur le même lieu aux horaires communiqués. La restitution des pièces invendues déclenche le versement de vos gains.

Tout article non retiré dans le délai imparti sera considéré comme un don à l'association.

## 4. COMISSION

Chaque article vendu implique une commission de 20% du prix de vente, au profite de l'association. Cette dernière est destinée à financer les actions et investissements futurs de l'association.

## 5. SIGNATURE

En signant ce document, vous acceptez le règlement du dépôt-vente de l'association, présenté dans les clauses précédentes..

Signature :

**ENCART RESERVE A L'ASSOCIATION**

Adhésion 2026 (2€)

☐ Saisie

Numéro de liste

☐ Oui☐ Etiquetée☐ Non

☐ Vérifiée

[illegible]